

CONFIDENTIEL DÉFENSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Port-Bouët, le 23 novembre 2005
N°233/COMANFOR/CAB/CD-SF

Le général de division Elrick IRASTORZA
commandant les forces interarmées
de l'opération Licorne.

à

Monsieur Pierre SCHORI
Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies

Objet : contrôle de l'embargo et suivi des armes et munitions à fort pouvoir de destruction.

Référence : RCSNU 1572 du 15 novembre 04.
PJ : un dossier récapitulatif.

J'ai l'honneur de vous adresser en pièce jointe un document faisant un point de situation sur l'efficacité du contrôle de l'embargo sur l'aéroport d'Abidjan, les munitions à fortes capacités destructrices détenues par les FDSCI et l'état des avions militaires ivoiriens.

Je me permets d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Le contrôle des avions étrangers sur l'aéroport d'Abidjan est très insuffisant et mériterait d'être sérieusement renforcé voire systématisé.
- L'armée ivoirienne est toujours détentrice d'un stock de munitions à fortes capacités destructrices et d'armes à haut pouvoir de destruction (BM 21) sans rapport avec les menaces pesant à ses frontières, ou désormais inutiles faute de vecteurs pour les transporter (bombes d'avions).
- Stockées de façon anarchique, ces munitions, récemment évacuées de l'aéroport d'Abidjan, constituent toujours une menace pour les populations vivant à proximité de ces dépôts de circonstances.
- Une partie de ces munitions pourrait être dévoyée, si ce n'est déjà fait, à des fins terroristes en cas de détérioration grave de la situation.
- Enfin, l'état de l'aviation montre que si la plupart des appareils nécessitent d'importantes réparations, deux des trois IAR 330 peuvent être équipés de paniers de roquettes ce qui porte à trois, avec le MI 24 encore opérationnel, le nombre d'hélicoptères de combat encore en service.

En conséquence, je ne saurais trop suggérer que la prochaine résolution sur l'embargo permette sans ambiguïté un contrôle plus strict du trafic aérien et organise la mise sous contrôle des Nations Unies de l'armement lourd des forces en présence et des stocks de munitions désormais inutiles.

Copie à :
Force commander ONUCI

CONFIDENTIEL DÉFENSE